

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

SEXTIDI 16 Messidor.

(Ere Vulgaire)

Lundi 4 Juillet 1796.

Mort du duc de Crillon-Mahon, capitaine-général des armées du roi d'Espagne. — Moyens nécessaires employés par le pape, pour donner du crédit à son papier-monnaie. — Envoi par le gouvernement de Gênes d'un courrier extraordinaire, apportant sa réponse à Paris, relativement aux réclamations du ministre Faipoult sur les six bâtimens français pris par les Anglais. — Continuation du conseil des cinq cents en comité général.

A V I S.

Le prix de la Souscription est actuellement de 9 livres pour trois mois, 16 livres pour six mois, et 30 livres pour un an. Les Souscripteurs qui n'envoieront point les sommes fixées ci-dessus ne seront servis qu'au prorata de la valeur qu'ils auront adressée.

E S P A G N E.

De Madrid, le 6 juin.

Le mois dernier, le duc de Crillon Mahon, capitaine-général des armées, est mort ici, à l'âge de quatre-vingt ans. On compte qu'il s'est trouvé à 68 combats ou batailles.

Il est extraordinaire que les papiers publics n'aient pas annoncé plutôt cette perte qu'a faite l'Espagne. Le duc de Crillon étoit celui de ses généraux qui avoit commandé ses armées avec le plus de succès dans sa guerre de 1780 contre les Anglais. C'est lui qui, dans cette guerre, enleva à l'Angleterre l'Isle de Minorque. Après avoir bien & long-tems servi la France, sa patrie, il étoit passé au service d'Espagne après la guerre de sept ans, avec l'approbation du gouvernement français, & il y avoit mérité le premier grade militaire. N'ayant pris aucune part à la dernière guerre des Espagnols contre les Français, il en avoit pris une très-active à la conclusion de la paix qui l'a terminée. Le titre de duc de Mahon, destiné à perpétuer le souvenir de ses victoires, a passé au dernier de ses fils, né d'un troisième mariage. Les deux fils aînés du duc de Crillon ont un titre plus précieux aux yeux de leurs compatriotes. Membres tous deux de l'Assemblée constituante, tous deux fideles à la cause de la liberté, ils ont mis leur gloire dans les sacrifices qu'elle exigeoit. De grands honneurs les attendoient hors de leur patrie,

s'ils avoient voulu la quitter; ils ont pris davantage l'honneur de demeurer citoyens français: la persécution même, à laquelle ils n'ont pas échappé, n'a point affoibli leur constance. Cet exemple de dévouement, unique peut-être dans notre révolution, vaut bien le patriotisme de tant d'hommes qui vantent leur désintéressement, tandis que la révolution a été pour eux une mine d'or, ou qui ont mis de bien petits services à si haut prix.

I T A L I E.

De Rome, le 10 juin.

Il ne falloit rien moins que le dernier édit du pape sur l'augmentation de la valeur des monnoies, pour donner une idée de la profonde ignorance où l'on est ici sur tout ce qui a rapport aux finances. Le Saint-Pere & la congrégation d'état voyant que les cédules perdoient 30 pour cent, se sont imaginés que pour les remettre au pair avec le numéraire, il suffisoit de hausser de 30 pour cent la valeur des monnoies; mais pour le coup l'infailibilité papale a été en défaut: les cédules ont perdu bientôt 50 pour cent, & l'on s'est aperçu que si l'on vouloit hausser la valeur des monnoies dans la même proportion, on parviendroit à assignatiser l'or & l'argent. Les inconvéniens de cette opération, outre son injustice, sont si grands & si évidens que l'édit sera incessamment révoqué.

Le Saint-Pere, pour se faire des créatures & diminuer le nombre des mécontents, va faire une nombreuse promotion. Il a *in pecto* quinze cardinaux qu'il nommera tous à la fois. Dans d'autres circonstances une pareille mesure auroit assuré au pape de nombreux soutiens de son gouvernement. Mais aujourd'hui elle produira peu d'effet, parce que le Saint-Pere n'est pas en état de pourvoir les nouveaux cardinaux; & lorsqu'il n'y a pas un revenu attaché au chapeau, il perd tout son prix & toute son influence.

Le prince Borghese continue à prendre des mesures

pour mettre en sûreté la plupart des chef-d'œuvres de sculpture & de peinture qu'il posséda : on dit qu'il les envoïe en Toscane ; mais c'est une précaution inutile, si les Français ont résolu d'en enrichir leurs Musées, ce qui au reste n'est point vraisemblable.

De Gènes, le 16 juin.

Notre gouvernement vient d'envoyer à Paris, par un courrier extraordinaire sa réponse aux réclamations du ministre Païpoul, au sujet des six bâtimens français pris par les Anglais sous le fort de l'Arma. On dit qu'il conte par les procès-verbaux que le petit fort a été de tous ses moyens, et que la conduite du commandant est sans reproche. Quisqu'il en soit de la vérité des faits, les Gênois ont droit d'attendre que le gouvernement français ne cherchera jamais de prétexte pour former d'injustes réclamations. Il est impossible que les Français oublient que les Gênois ont été à leur égard des amis fidèles et généreux ; quoique privés par la révolution de la plus grande partie de leurs revenus ; ils n'en ont pas moins fourni gratuitement des subsistances à l'armée française, qui, sans cela, n'auroit pu rester dans la rivière où elle étoit dépourvue de tout. Les mauvaises intentions de quelques aristocrates, membres du gouvernement, intentions toujours impuissantes, ne doivent pas faire oublier la conduite amicale et généreuse de la presque totalité de la nation.

A U T R I C H E.

De Vienne, le 10 juin.

Les mouvemens précipités des troupes autrichiennes qui se portent tour-à-tour dans les pays qu'on regarde comme les plus sérieusement menacés, n'empêchent pas que notre cabinet ne s'occupe aussi de négociations de paix qu'on assure être très-avancées.

Les succès des Français en Italie ont déterminé la cour à faire passer dans l'Istrie, dans le Tyrol & dans le Frioul des renforts très-considérables. Déjà on publie qu'un corps de 18 Croates est en marche vers Trieste, & que 8 mille chasseurs tyroliens ont joint l'armée de Beauvieu. On ajoute que la garnison de Mantoue est décidée à la plus longue résistance, & que déjà elle a fait plusieurs sorties dont quelques-unes ont été heureuses. Le général prince de Hohenlohe va se rendre à l'armée d'Italie.

Quant aux armées du Rhin, on assure que leurs opérations sont décidées sur deux points principaux, dont l'un est le Hunsrück entre la Nahe, la Moselle & la Speyerbach, & le second dans la Vétéravie, entre la Lahn, le Rhin & la Sieg. Outre les corps nombreux de troupes qui ont été expédiés des environs de Mayence dans la Vétéravie, le lieutenant-colonel Williams, avec sa flottille de neuf chaloupes canonnières, est parti pour Offenbach.

A L L E M A G N E.

De Mayence, le 18 juin.

Le général de Nauendorff s'est reporté vers Oppenheim. Les Saïques du lieutenant-colonel Williams, après avoir protégé la retraite de l'armée sur les deux rives du Rhin, se sont rapprochés de Mayence. Une division de trois chaloupes est placée à la gauche de l'armée un peu en-deçà d'Oppenheim. Les six autres appuyent la droite vers Biberich.

De Rastadt, le 18 juin.

L'armée de Condé s'est rapprochée de nos environs depuis quelques jours. Le quartier-général est de nouveau à Riegel.

On a reçu ici des lettres de Vienne du 8 & du 9 qui annoncent que les négociations de paix avec la France sont en pleine activité, & qu'on ne doute pas qu'elle ne soit bientôt conclue ; on ajoute qu'une des conditions préliminaires du traité est la renonciation aux Pays-Bas moyennant quelque indemnité pour la cour impériale.

De Mannheim, le 20 juin.

Les Français, qui depuis quelques jours n'avoient monté que peu de monde, ont attaqué ce matin avec beaucoup de monde le camp retranché en avant de Mundenheim. La première attaque s'est faite du côté de Maudach, à cinq heures & demie ; à six heures, leur principale attaque s'est dirigée contre l'extrémité du camp retranché entre Rheingenheim & Mundenheim. La canonnade & le feu de mousqueterie a été des plus terribles. Enfin ils se sont établis à Rheingenheim.

Les Français ont fait aussi quelques attaques vers Oggersheim & le canal de Franckental, & ont été repoussés. À 9 heures, ils paroissoient diriger leurs attaques contre trois redoutes qui sont en seconde ligne, en avant de Mundenheim ; mais le feu des batteries autrichiennes les a probablement rebutés de ce projet ; à 10 heures on n'entendoit plus le canon ; à deux heures après-midi tout étoit tranquille.

De Limbourg, le 20 juin.

L'armée marche si vite & s'éloigne si fort de nous, que les nouvelles que nous en recevons ne nous viennent que par les estafettes ou les officiers qui en arrivent. Hier, le quartier-général de S. A. R. Perchiduc Charles étoit à Briede, & le corps avec les ordres du général Wartensleben étoit déjà à une lieue de la Sieg ; ses avant-postes sont sur le bord de cette rivière. On croyoit que les Français en défendoient le passage pour avoir le temps de faire gagner du chemin à leurs bagages ; mais on sait qu'ils n'ont laissé qu'une très-foible arrière-garde, & cette rivière sera aisément franchie si on a le dessein d'avancer jusqu'à Dusseldorf.

Il ne se passe presque pas de jours que l'on n'amène ici des Français que l'on ramasse dans les bois & dans les villages. On en a trouvé plusieurs déguisés en paysans qu'on a conduits ici sous ce déguisement. Ils ont voulu se faire passer pour déserteurs.

Extrait d'une lettre de Munich, du 26 juin.

Un courrier venant d'Inspruck avec des dépêches pour Perchiduc Charles & le comte de Wurmsier, a passé hier par notre ville ; il y a laissé la nouvelle alarmante que les Français se sont rendus maîtres de Botzen. Une autre colonne française, après s'être assurée du passage de Schultz, s'est avancée dans les vallées de Fricster & Munster.

Le comte Charles de Dietrichtein, colonel du corps du génie, venant de Vienne, a passé ici ; il doit proposer, au nom de l'empereur, au comte de Wurmsier de prendre le commandement de l'armée du Tyrol, qui doit être incessamment portée à 200 mille hommes. Si ce vicomte

guerrier
le rempl
L'emp
seph II,
pas hors
Les g
sont par
rendre à
celonne

M. Bu
d'économ
que nos
dépenses
nomie ;
leurs co
calculat
Le ro
corps qu
forme ur

Les tr
ont aban
que la p
jusqu'à
totième
fondue a
L'arm
forte d'en
colonnes
porter su
rapporte
combats
est-il ce
lition de
portée d
nemi d'e
prieaires
cause la
le droit
n'ont pas
en consé
sons & c

Voici
la défens
s'idérable
la place
formée d
du Rhin
fraîches
bateaux
fatigués
la gauch
nière. L
grand no
du génie

guerrier accepte l'offre de S. M., le comte de Wartelsleben le remplacera.

L'empereur ne conserve pas la même simplicité de Joseph II, qui sortoit presque toujours seul; il ne fait pas un pas hors de son palais, sans une forte escorte de cavalerie.

Les garnisons d'Agram, Pruck, Graz & Warasdin, sont parties en poste, voyageant nuit & jour, pour se rendre à Gerz, afin de disputer l'entrée de ce pays à une colonne française qu'on y attend à tout moment.

(Extrait des gazettes allemandes.)

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 23 juin.

M. Burke a censuré le siècle présent comme un siècle d'économistes & de dénonciateurs. On ne peut pas dire que nos ministres méritent une telle censure. L'état des dépenses qu'ils font les met à l'abri du reproche d'économie; & les erreurs multipliées qui se trouvent dans leurs comptes prouvent qu'ils ne se piquent pas d'être calculateurs.

Le roi a fait ces jours derniers la revue de différens corps qui se rendent dans le comté de Sussex, où se forme un corps considérable sur la côte.

B E L G I Q U E.

De Bruxelles, le 12 messidor.

Les troupes françaises commandées par le général Kleber, ont abandonné leurs positions derrière la Wupper, ainsi que la plupart des retranchemens qui avoient été formés jusqu'à deux lieues de Dusseldorf, pour se concentrer totalement dans les environs de cette place, qui sera défendue avec la plus grande vigueur.

L'armée autrichienne, commandée par l'archiduc Charles, forte d'environ 60 mille combattans, s'avance en plusieurs colonnes sur les montagnes du duché de Berg, pour se porter sur Dusseldorf. Déjà même, si l'on vouloit s'en rapporter à quelques avis particuliers, il y auroit eu des combats près de cette ville. Quoi qu'il en soit, toujours est-il certain que le général Kleber a ordonné la démolition de toutes les maisons qui se trouvent jusqu'à une portée de canon de la ville, afin d'empêcher par là l'ennemi d'en effectuer les approches avec facilité. Les propriétaires ont réclamé contre une pareille opération qui cause la ruine d'un grand nombre de particuliers; mais le droit de la guerre et les circonstances du moment n'ont pas permis d'avoir égard à leurs justes demandes: en conséquence, l'on a déjà commencé à abattre les maisons & autres édifices marqués par les ingénieurs.

Voici ce qu'on dit du plan des généraux français pour la défense de Dusseldorf: un corps de troupes assez considérable, sera campé devant les ouvrages extérieurs de la place, afin d'arrêter l'ennemi: une autre armée sera formée dans les environs de Creveld sur la rive gauche du Rhin; elle fera passer continuellement des troupes balches sur la rive droite, au moyen de deux ponts de bateaux qui joignent les deux rives du Rhin: les corps fatigués ou qui auront beaucoup souffert, repasseront à la gauche; par là la défense deviendra aussi longue qu'opiniâtre. Le général Jourdan a fait passer à Dusseldorf un grand nombre d'excellens canonniers & plusieurs officiers de génie très-instruits.

La division de troupes hollandaises commandée par le général van Guericke, qui s'est rendue près de Dusseldorf pour se joindre à l'armée du général Kleber, a éprouvé en peu de jours une diminution très-grande, par la défection qui s'y est manifestée: on l'évalue à 400 hommes, cavaliers & fantassins, qui sont déjà passés à l'ennemi avec armes & bagages. Ceux qui connoissent l'esprit des troupes hollandaises ne sont nullement étonnés d'une pareille défection.

Le général Jourdan vient de se rendre en toute diligence sur le Handrack, où il se fait en ce moment de grands mouvemens parmi les troupes. Il paroît qu'il est question d'une nouvelle diversion dans les environs de Mayence, afin de forcer les généraux ennemis, en divisant leurs forces, de se désister de leur projet d'attaque sur le Bas-Rhin. Déjà l'on a vu les troupes autrichiennes qui étoient dans les environs de Neuwied dériver vers les bords de la Lahn. Tout annonce sous peu de jours des événemens importants.

Les lettres de Wesel portent que le prince de Brück, avec tout son état-major, est attendu le premier juillet à Minden. L'armée prussienne sera rassemblée à cette époque pour la protection de la ligne de démarcation.

F R A N C E.

De Paris, le 15 messidor.

On a annoncé hier de nouveaux succès de l'armée du Rhin & Moselle, à la suite desquels le général Moreau est entré à Fribourg dans le Brisgaw. On dit même que nous avons passé jusqu'à Offenbourg, & que l'ennemi a été obligé de gagner les montagnes.

Le journal officiel des Défenseurs de la patrie ne nous étant pas parvenu aujourd'hui, nous ignorons si les détails officiels de cette expédition ont été publiés.

Suivant les dernières nouvelles d'Angleterre, le fameux *Pache*, maire de Paris, a été arrêté à Londres, en vertu du bill sur les étrangers. Il y avoit pris le nom de Duprés. L'ordre de son arrestation étoit directement émané du gouvernement. Le messager d'état qui étoit chargé de son exécution, s'étant aperçu qu'il vouloit brûler ses papiers, les a recueillis avec soin. On ne doute pas qu'ils ne soient très-curieux.

Le dernier cri de la vieillesse sur la résolution contre les prêtres.

Je suis âgé de 75 ans; je suis propriétaire de six arpens de terre; j'en abandonne la jouissance à ma sœur, veuve, qui a trois fils aux frontières & trois filles chez elle; tous vivent de mes terres; je prends mes alimens à leur table; je me promène dans les champs; j'y arrache les mauvaises herbes; je suis content dans ma vieillesse; & mes jeunes parens, tous mes concitoyens sont contents de moi. Jamais de trouble dans ma commune; pas un seul individu n'a été incarcéré; tous obéissent aux loix. On m'assure que ma présence contribue à cette harmonie. Cependant une résolution ou projet de loi me condamne à subir la peine infâme de la réclusion. Je la subirai en gémissant; j'aurai besoin des fruits de mes six arpens

pour me débarrasser dans ma prison ; cela ruinera mes parents ; ils seront désolés ; ils cesseront d'aimer les gouvernans qui ont proposé & les législateurs qui ont décrété cette mesure. Voilà tout ce que la nation en retirera.

Mais pourquoi m'arracher ainsi du sein de ma pauvre & honnête famille ?

Vous êtes prêtre . . . Oui, je suis prêtre & j'ai même été curé ; j'ai recommandé à tout le monde d'aimer Dieu & son prochain ; j'ai tout dit & tout fait de bonne foi, selon mes faibles lumières, ma petite dose de philosophie & de théologie.

Chose bien remarquable ! j'ai donné la première communion à environ trois mille enfans pendant mes trente années de cure, & pas un seul, non pas un seul, n'a été repris de justice ; je vous assure que cela reste gravé dans mon cœur.

Je n'ai pas juré fidélité à la constitution civile du clergé, mais j'ai toujours juré fidélité à la France, à ma patrie ; j'ai tenu ce serment ; j'ai fait tout le bien possible à cette patrie que je chéris ; je ne la quitterai jamais.

Je n'ai pas fait le serment demandé aux prêtres, parce que ce serment a répugné à mon cœur, à ma conscience ; & je n'ai pas juré, parce qu'enfin des législateurs d'alors m'ont laissé le maître ou de jurer ou de renoncer à ma cure ; j'ai accepté ce dernier parti, donc je me suis conformé à la loi.

Mais plusieurs membres de votre ancien corps sont de mauvais citoyens, qui occasionnent des troubles & préjudicient à la république ?

Cela peut être ; ce seroit un grand crime : mais s'en suit-il que moi, qui ne fais aucun mal, il faille me ruiner & plonger ma famille dans la misère.

Plusieurs citoyens français ont refusé d'accepter la constitution de 1791, celle de 1793, & même celle de 1795 ! Allez-vous aussi bannir ou r-clore ces récalcitrons ? mais il y a plus ; Marat, Robespierre & tant d'autres traîtres, monstres, bourreaux de leur patrie, étoient membres de la convention. Allez-vous encore punir les autres membres pour les crimes de ces scélérats, que le cœur de leurs collègues désavouoit ? . . .

Enfin, parce que Babeuf & ses complices ont été jacobins, que d'autres membres de cette société ont juré de mourir jacobins, bannirez-vous tout ce qui a été jacobin ? . . .

Non, législateurs, non, vous distinguerez les hommes, les tems, les faits & les circonstances.

Rappelez-vous tout ce qui s'est passé en matière de serment ; rappelez-vous sur-tout qu'en juin 1792, & qu'en 1793, toutes les autorités & même les membres du corps législatif ont juré solennellement de maintenir la monarchie en France, & que tous ont été parjures ; & je serois puni, moi, pour ne m'être pas parjuré comme eux.

Non, législateurs, non, vous ne punirez pas sans sujet un citoyen qui, faisant sa soumission aux lois de la république, a juré la constitution de 1795. Je m'y tiens irrévocablement.

Citoyens législateurs, loin de moi la pensée de menacer ; mais au nom du ciel, au nom de l'honneur des Français,

ne punissez pas en masse, souvenez-vous de l'ancien tems ; souvenez-vous même de Robespierre, qui a banni des cités les nobles, leurs femmes & leurs enfans ; ne punissez pas en masse ; souvenez-vous de ce que c'étoit qu'une masse en 1793 & 1794 . . .

Mais plutôt oublions ces tems affreux.

La constitution de 1795 ne reconnoit plus de prêtres, plus de nobles ; elle ne voit que des citoyens ; elle en suppose beaucoup de bons, peu de mauvais ; beaucoup d'innocens, peu de coupables ; elle établit des formes pour juger ; n'oublions jamais sa lettre ni son esprit.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen PELET (de la Lozere).

Stance du 15 messidor.

Hier le conseil, formé en comité général, a rendu une séance publique à cinq heures, & a arrêté que les membres du bureau central qui devoient être entendus aujourd'hui ne le seroient que le 18.

Aujourd'hui à midi il s'est réuni & formé de suite en comité général ; il s'est séparé à cinq heures et demie sans que les portes aient été ouvertes.

Il doit encore, dit-on, se former en comité demain l'objet dont il s'occupe sont les finances.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen PORTALIS.

Stance du 15 messidor.

Le conseil, sur le rapport de Durand Maillanc, approuve une résolution qui met de nouveaux fonds à la disposition du ministre de la justice.

Sur le rapport d'une autre commission, le conseil approuve une résolution qui annule comme illégales les élections de la commune de Port-Brioux.

D'Alphonse fait un rapport sur la résolution qui porte que les biens-meubles & immeubles des détenus comme suspects, condamnés ou prêtres déportés, qui ne seront pas réclamés dans trois mois, seront vendus, sauf à en restituer le prix dans les trois mois suivans.

La commission a trouvé que le premier délai de trois mois pour réclamer en nature, ne seroit souvent pas suffisant pour que des héritiers pussent rechercher tous les actes qui établissent leur qualité pour réclamer ces biens.

Le délai pour réclamer le prix est aussi beaucoup trop court. En définitif cette disposition est une véritable déshérence : or, le fisc n'a jamais précédé qu'au défaut d'héritiers, & à la charge de leur remettre la succession lorsqu'ils se présentent, avant le terme de la prescription. Or, trois mois ne sont pas le délai de la prescription. Toutes ces considérations portent la commission à proposer le rejet de la résolution.

Le conseil ordonne l'impression du rapport, & l'ajoute nement à trois jours.